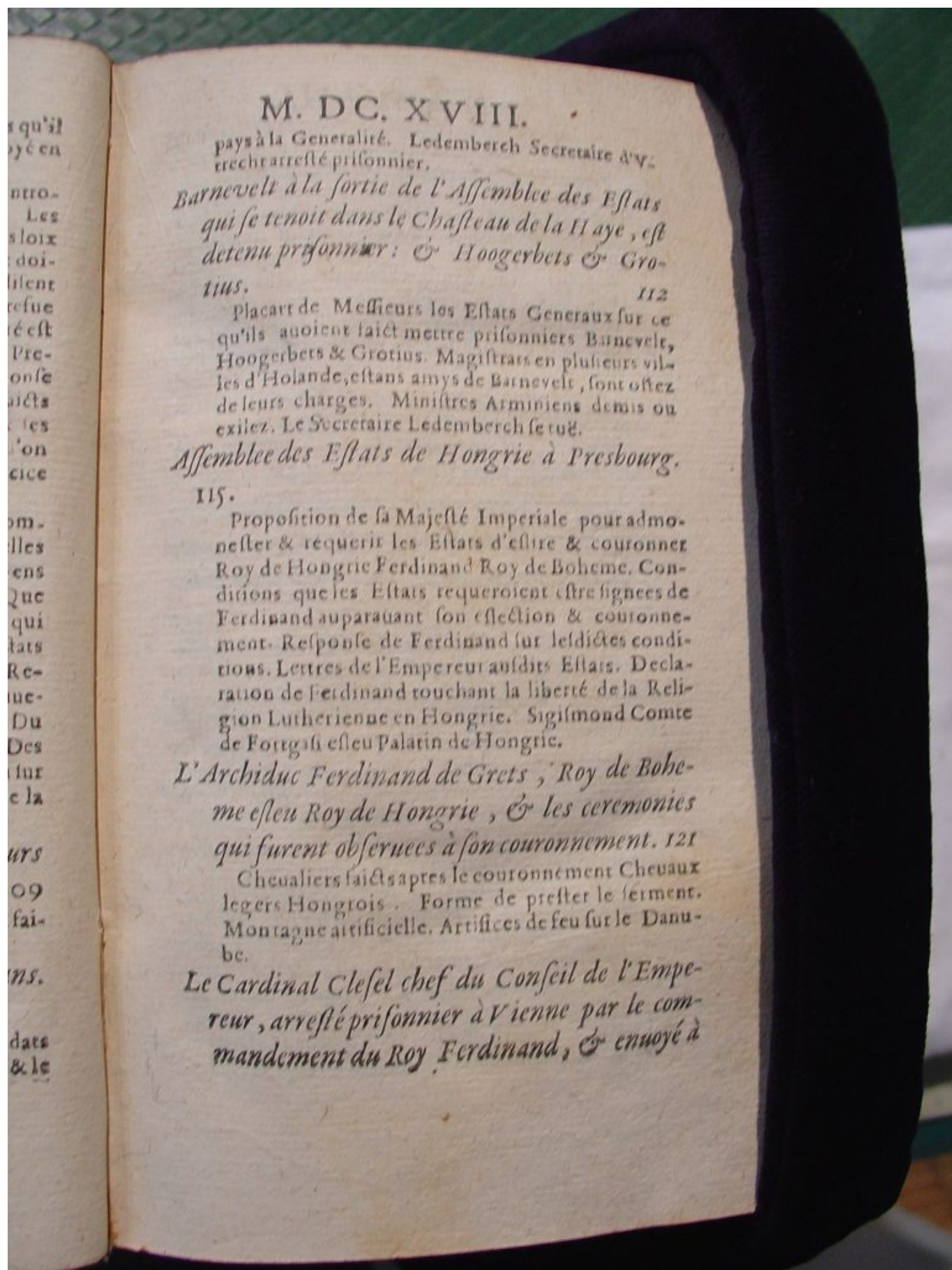
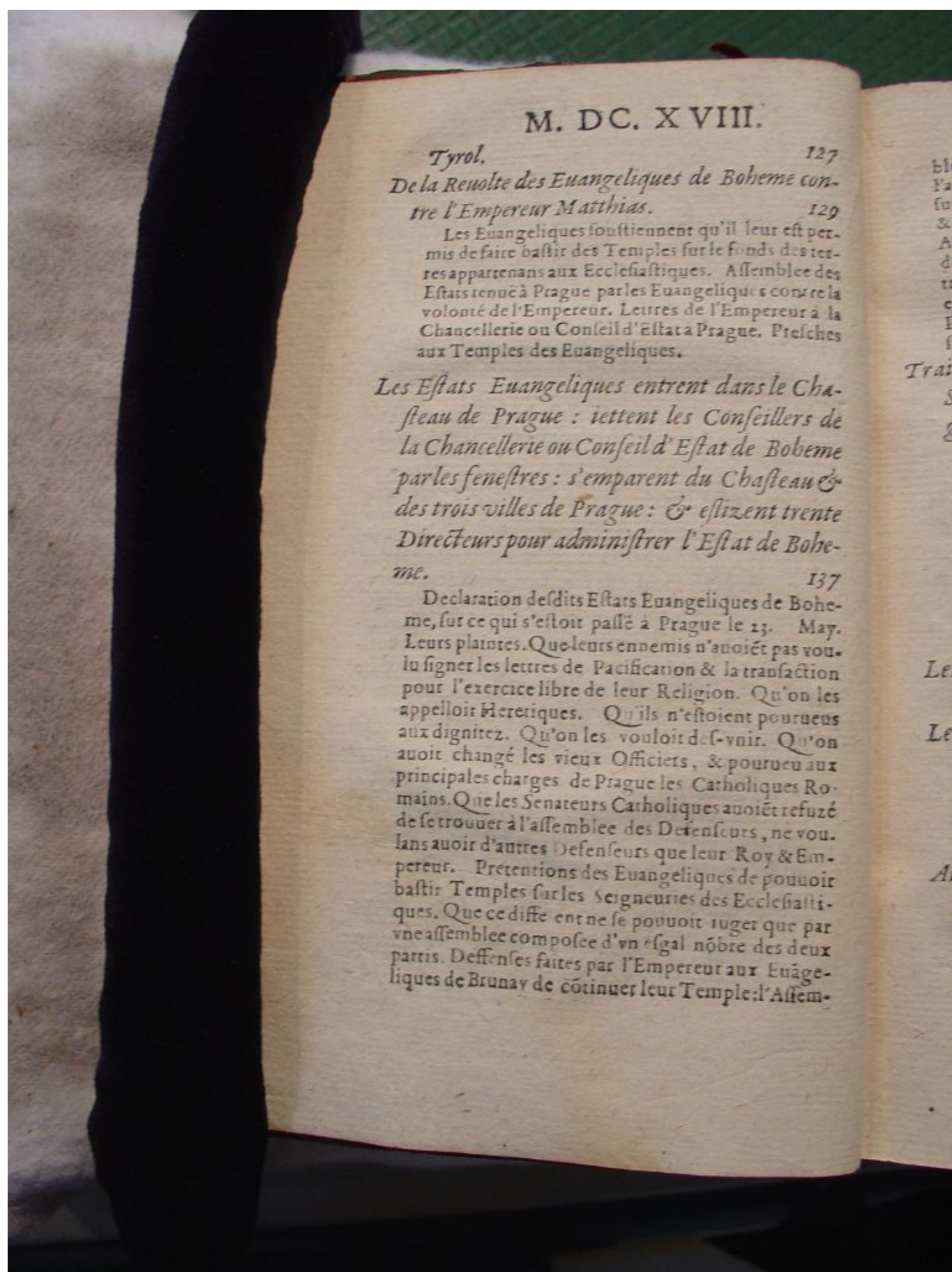






M. DC. XVIII.

Tyrol.

127

De la Revolte des Euangeliques de Boheme contre l'Empereur Matthias.

129

Les Euangeliques soustiennent qu'il leur est permis de faire bastir des Temples sur le fonds des terres appartenans aux Ecclesiastiques. Assemblée des Estats tenuë à Prague par les Euangeliques contre la volonté de l'Empereur. Lettres de l'Empereur à la Chancellerie ou Conseil d'Etat à Prague. Presches aux Temples des Euangeliques.

Les Estats Euangeliques entrent dans le Chasteau de Prague : iettent les Conseillers de la Chancellerie ou Conseil d'Etat de Boheme par les fenestres : s'emparent du Chasteau & des trois villes de Prague : & estlizent trente Directeurs pour administrer l'Etat de Boheme.

137

Declaration desdits Estats Euangeliques de Boheme, sur ce qui s'estoit passé à Prague le 23. May. Leurs plaintes. Que leurs ennemis n'anoiët pas voulu signer les lettres de Pacification & la transaction pour l'exercice libre de leur Religion. Qu'on les appelloit Heretiques. Qu'ils n'estoient pourueus aux dignitez. Qu'on les vouloit des-vnir. Qu'on auoit changé les vieux Officiers, & pourueu aux principales charges de Prague les Catholiques Romains. Que les Senateurs Catholiques auoiët refusé de se trouuer à l'assemblée des Defenseurs, ne voulans auoir d'autres Defenseurs que leur Roy & Empereur. Prétenions des Euangeliques de pouuoir bastir Temples sur les Seigneuries des Ecclesiastiques. Que ce disse ent ne se pouuoit iuger que par vne assemblée composée d'un esgal nôbre des deux partis. Deffenses faites par l'Empereur aux Euangeliques de Brunay de cōtinuer leur Temple: l'Assẽm-

M. DC. XVIII.

bloé des Euangeliques au contraire leur permet de
l'acheuer. Declaration de la volonté de l'Empereur
sur ce different. Temples des Euangeliques ruynez,
& ceux de Brunav arrestez prisonniers. Nouvelle
Assemblée d'Euangeliques faict publier la tenuë
des Estats. Responce des Estats aux premieres let-
tres de l'Empereur: Les iustes causes qu'ils ont
euës de se ioussleuer contre Slabara, Smeſancius,
Philippe Fabrice, & Paul Michna Conseillers d'E-
stat en la Chancellerie de Boheme.

*Traicté ou Discours pour monſtrer qu'aux terres
Seigneuriales des Ecclesiastiques, les Euan-
geliques y pouuoient baſtir des Temples. 154*

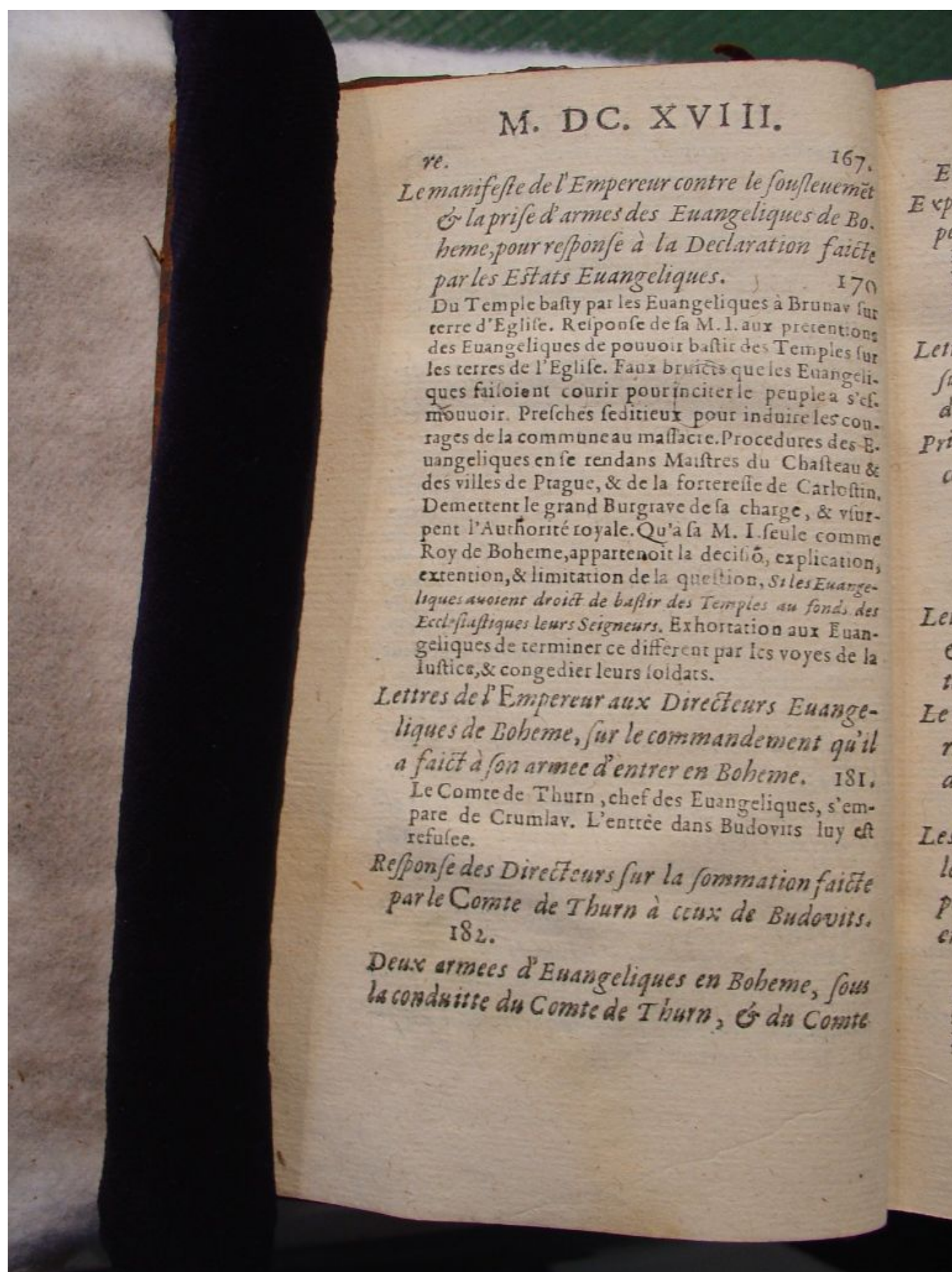
Extrait des lettres de verification de l'an 1609.
Declaration sur icelles. Transaction entre les Estats
Euangeliques de Boheme, avec les Princes & Estats
de Sileſie de la confession d'Ausbourg, lettres de
l'Empereur octroyees ausdits Estats. En Boheme
les Ecclesiastiques ne forment point vn Estat parti-
culier comme en Morauie. Puissance des Roys de
Boheme sur les biens d'Eglise. Lettre des Estats E-
uangeliques à l'Empereur pour accompagner leur
Declaration ou Apologie & Traicté.

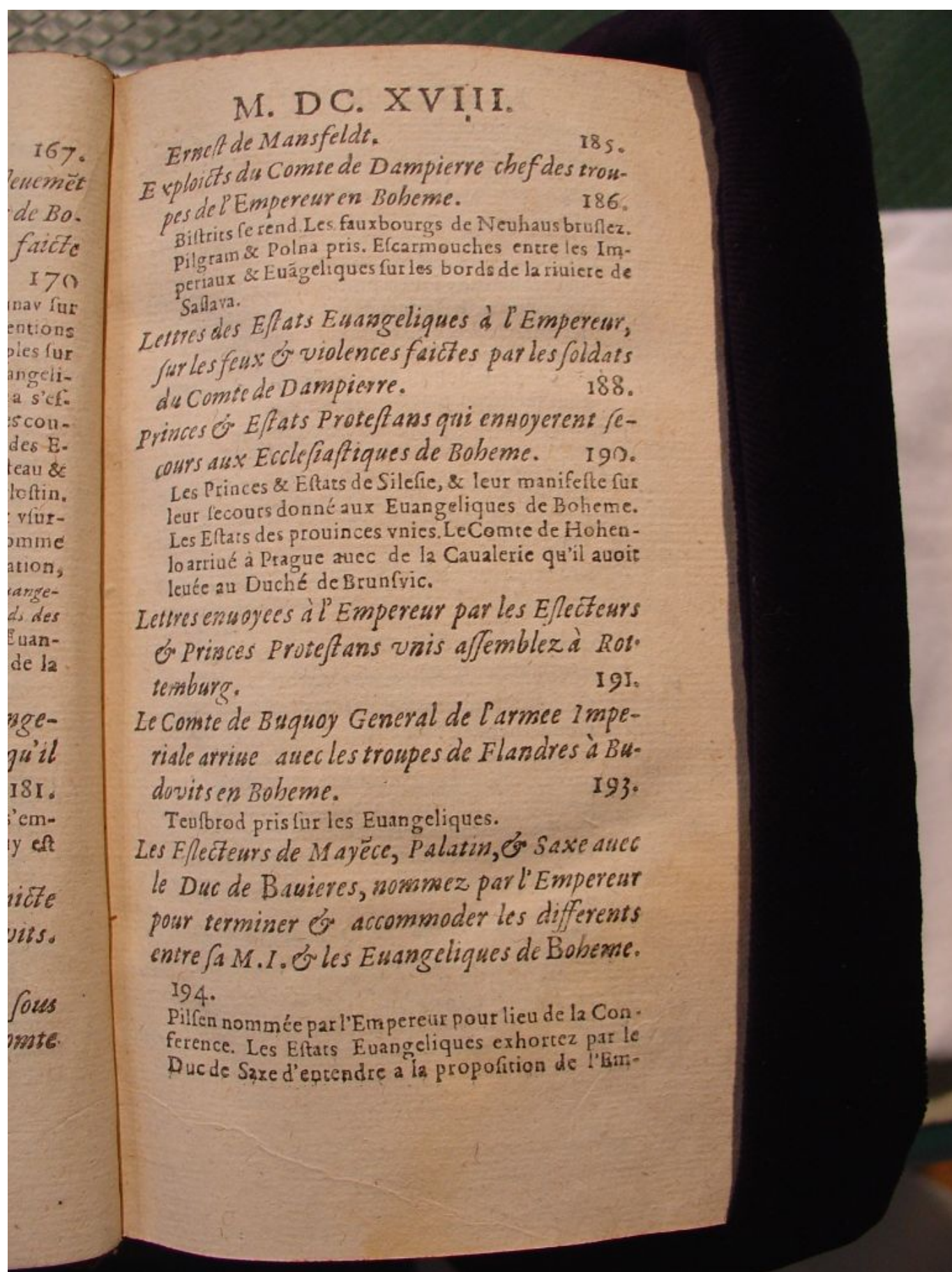
*Les Iesuiſtes par arreſt des Estats Euangeliques
chassez de Prague & de Boheme. 161*

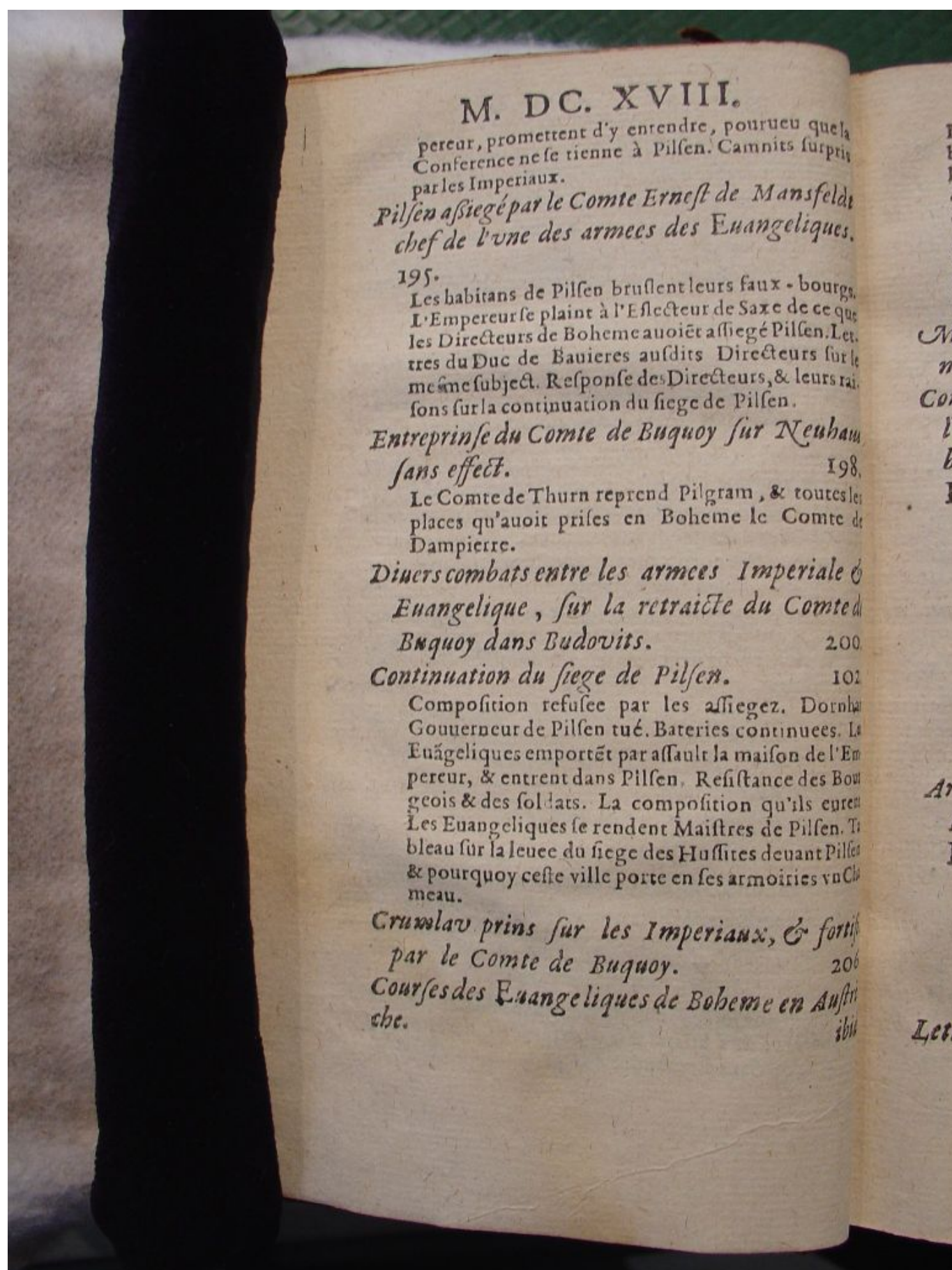
*Lettres de l'Empereur ausdits Estats Euangeli-
ques sur le premier aduis qu'il eut de leur es-
motion. 163*

Exhortation à la paix & à mettre les armes bas, avec
promesse de donner abolition du passé.

*Autres lettres de l'Empereur aux Eslecteurs &
Estats de l'Empire, à ce qu'ils euſſent à em-
peſcher les Euangeliques de Boheme de faire
aucunes leues de gens de guerre en l'Empi-*







M. DC. XVIII.

L'Abbaye de Svetal & autres Eglises, Monasteres & bourgs pris & pillés par les Euāgeliques. Plaintes de l'Empereur aux Princes de Silesie contre ces courses & ravages. Raïsons qui ont meu les Euangeliques de Boheme de faire entrer leurs gens de guerre en Autriche. Protestans d'Autriche ont dessein de se soulever & s'unir avec les Euangeliques de Boheme. Les Moraves demettent les Officiers Catholiques, & en mettent de Protestans en leur lieu.

Mort de l'Imperatrice & de l'Archiduc Maximilian. 209.

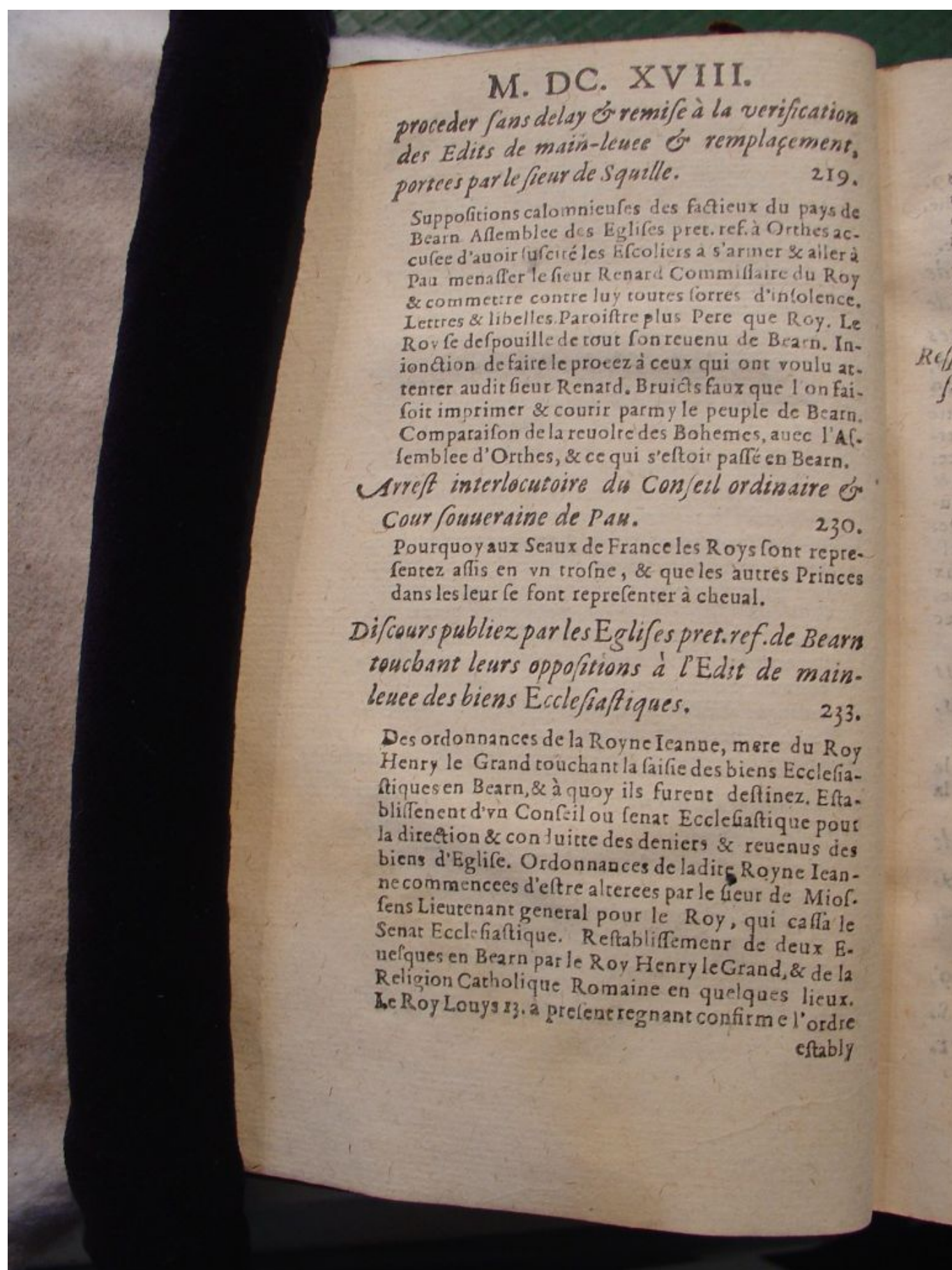
Continuation de ce qui s'est passé en Bearn, pour l'exécution de l'Edit de la main-leuee des biens Ecclesiastiques, & reſtabliſſement de la Religion Catholique. 210.

Le député des Eglises pret. ref. de Bearn congedié, avec deſenſes de faire aucunes aſſemblées en Bearn aux fins portez par ſa ſupplication. Cōvocation d'une aſſemblée à Caſter jaloux ville de Guienne, deſſenduë par le Roy, & trāſmiſe par les Deputez deſdites Eglises à Orthes en Bearn, nonobſtant toutes deſenſes. Le ſieur Renard Commiſſaire du Roy pour l'exécution de l'Edit de main-leuee & remplacement des biens Eccleſiaſtiques en Bearn. Les inſolences & outrages que l'on fit commettre en ſon endroiēt par les Eſcoliers d'Orthes & autres.

Arreſt de la Cour Souueraine ou Parlement de Pau contre l'Edit de la main-leuee des biens Eccleſiaſtiques. 124.

Monsieur Renard ſe retire de Pau à Dacx. Tremblements de terre en Bearn. Croix rouge veuë en l'air. Prodiges de ſang en pluſieurs endroiets du Bearn. Procèdures de l'aſſemblée d'Orthes. L'Aduocat Viſpalie arreſté à Bourdeaux avec les paquets de ladite Aſſemblée.

Lettres de Inſions au Parlement de Pau, pour



M. DC. XVIII.

*proceder sans delay & remise à la verifcation
des Edits de main-leuee & remplacement,
portees par le sieur de Squille.* 219.

Suppositions calomnieuses des factieux du pays de Bearn. Assemblée des Eglises pret. ref. à Orthes accusée d'auoir suscité les Escoliers à s'armer & aller à Pau menasser le sieur Renard Commissaire du Roy & commettre contre luy toutes sortes d'insolence. Lettres & libelles. Paroistre plus Pere que Roy. Le Roy se despoille de tout son reuenu de Bearn. In-ionction de faire le procez à ceux qui ont voulu at-tenter audit sieur Renard. Bruiets faux que l'on fai-soit imprimer & courir parmy le peuple de Bearn. Comparaison de la reuolte des Bohemes, avec l'As-semblée d'Orthes, & ce qui s'estoit passé en Bearn.

*Arrest interlocutoire du Conseil ordinaire &
Cour souueraine de Pau.* 230.

Pourquoy aux Seaux de France les Roys sont repre-sentez assis en vn trosne, & que les autres Princes dans les leur se font représenter à cheual.

*Discours publiez par les Eglises pret. ref. de Bearn
touchant leurs oppositions à l'Edit de main-
leuee des biens Ecclesiastiques.* 233.

Des ordonnances de la Royne Ieanne, mere du Roy Henry le Grand touchant la saisie des biens Ecclesia-stiques en Bearn, & à quoy ils furent destinez. Esta-blissement d'un Conseil ou senat Ecclesiastique pour la direction & con duitte des deniers & reuenus des biens d'Eglise. Ordonnances de ladite Royne Iean-ne commencees d'estre alterees par le sieur de Miof-sens Lieutenant general pour le Roy, qui cassa le Senat Ecclesiastique. Restablissement de deux E-uesques en Bearn par le Roy Henry le Grand, & de la Religion Catholique Romaine en quelques lieux. Le Roy Louys 13. a present regnant confirme l'ordre estably

M. DC. XVIII.

estably en Béarn. Plaintes que l'Arrest de main-le-
uee a esté donné en l'absence & sans voir les pieces
des Eglises preret. de Béarn. Demande d'un Arrest
irreuoicable par lequel on n'ostera point le fonds du
remplacement offert. Si le remplacement en argent
eust esté donné aux Ecclesiastiques, on eust redimé
d'apprehension ceux qui possèdent les biens d'Eglise
par acquisition.

*Response des Catholiques au Discours des Egli-
ses preret. ref. en Béarn.* 244.

Catholiques massacrez en Béarn par le Comte de
Mongommery. Pourquoy l'Assemblée que la Roynie
Ieanne fit pour confisquer les biens de l'Eglise Ro-
maine ne pouuoit estre qualifiée du nom d'Estats.
Ordonnances de la Roynie Ieanne ne peuuent estre ap-
pellees loix fondamentales. Les Princes ne iurent ja-
mais sur les Ordonnances de leurs predecesseurs.
Pourquoy le Roy Henry le Grand replantant la foy
Catholique en Béarn ne voulut du commencement
reestabli les Ecclesiastiques & Catholiques en tous
leurs droictz & prerogatiues. Premieres lettres de
main-leuee des biens Ecclesiastiques estans en Béarn
appartenants aux Euesques & Ecclesiastiques du
Royaume de France, veriffice au Parlement de Pau.
Le reestablisement entier de la Religion Catholique,
& la main-leuee des biens Ecclesiastiques au pays bas
de Béarn, remis a la majorité du Roy Louys 13.

Henry le Grand a reestabli les Prestres en Béarn: &
son fils Louys 13. la Prestre. Responses aux Plaintes
des Eglises preret. ref. sur ce qu'on les depossede sans
les ouir. 2. sur la Prescription. 3. sur le bien d'E-
glise engagé a quelques particuliers. 4. sur ce qu'on
deuot laisser possesseurs les Ministres ref. des biens
de l'Eglise Catholique de Béarn, & bailler aux Eccle-
siastiques le remplacement ailleurs. Clameurs des E-
glises preret. ref. si on n'observe point les Edits de Pa-
cification. Response sur la demande qu'ils faisoient
des dixmes, & sur le grand nombre des lettres pa-
tentés allegues pour la confirmation de leurs pre-
tendus priuileges.

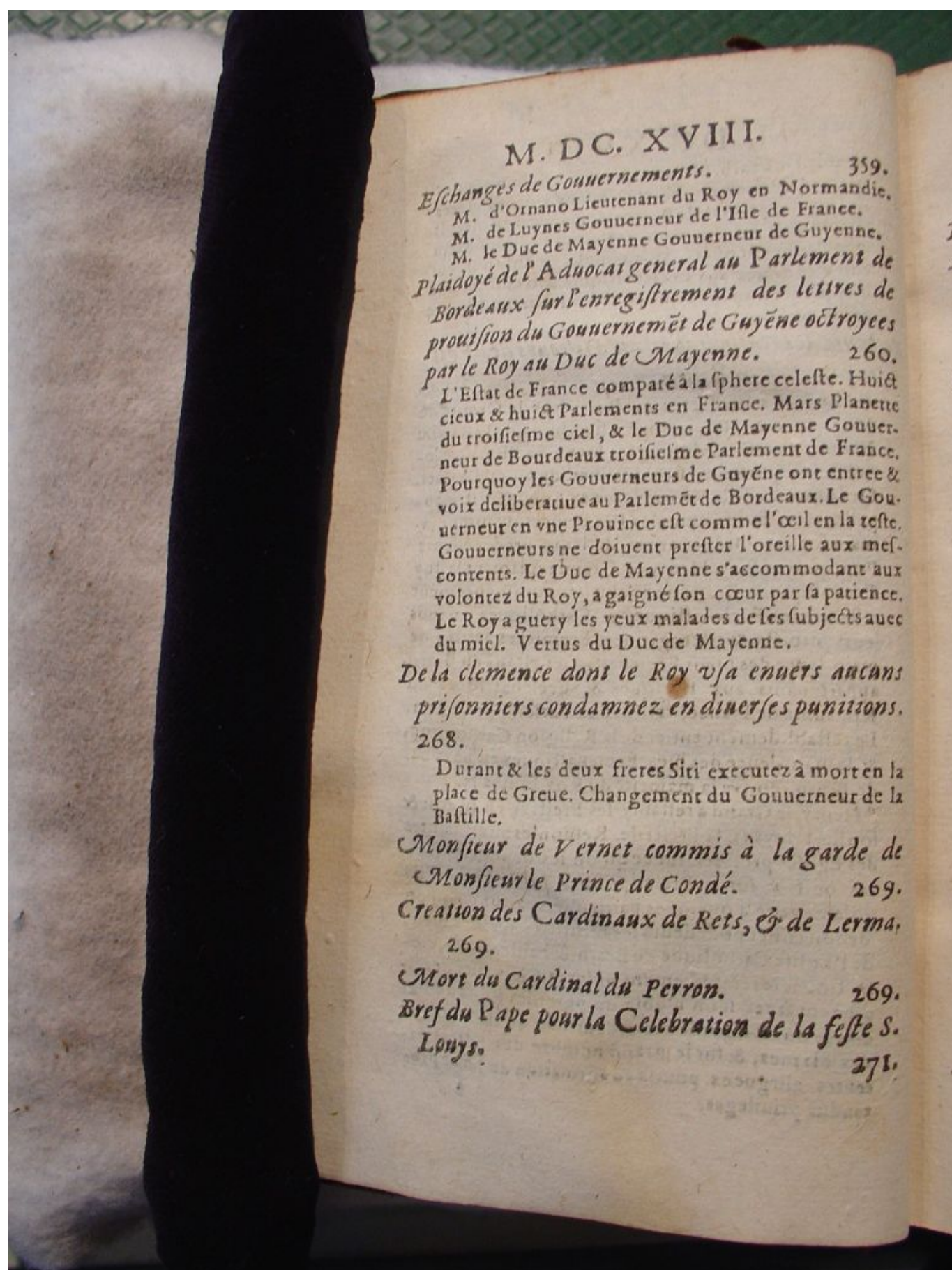


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan